



15 décembre 2017

### **3<sup>e</sup> correction du Rhône**

#### **Soutien du projet par la Mobilière à hauteur de 1 million de francs**

**(IVS).- L'économie privée s'engage pour la 3<sup>e</sup> correction du Rhône. L'assurance la Mobilière participe aux travaux de prévention des risques en versant 1 million de francs. À plusieurs reprises, la Mobilière a déjà soutenu des projets régionaux de protection contre les crues dans le canton.**

En 2014, le Grand Conseil a décidé de créer le fonds de financement pour la 3<sup>e</sup> correction du Rhône. Ce fonds a finalement vu le jour suite à son acceptation par le peuple lors de la votation cantonale du 14 juin 2015.

Le décret créant un fonds pour le financement du projet de la 3<sup>e</sup> correction du Rhône, ainsi que la loi sur l'aménagement des cours d'eau, prévoient la possibilité pour le canton et les corporations de droit public de percevoir des contributions des bénéficiaires concernés par les travaux. Ces contributions peuvent être utilisées dans le cadre de l'aménagement, de l'entretien, des études et des travaux d'intérêt général. Elles doivent être directement déposées dans le fonds de financement du projet de 3<sup>e</sup> correction du Rhône pour les contributions perçues par le canton.

La Mobilière est l'un des premiers assureurs de choses en Suisse. À ce titre, l'assurance est régulièrement durement touchée par les inondations, notamment celles du mois de juin 2016. C'est pourquoi elle s'engage en faveur de la prévention des risques; elle verse ici la somme de 1 million de francs pour soutenir financièrement les travaux de la 3<sup>e</sup> correction du Rhône. Ce montant est prélevé sur le Fonds d'excédents de la Coopérative.

Un engagement d'une telle ampleur de la part d'un acteur de l'économie privée est à saluer. À noter que la Mobilière a déjà soutenu onze projets régionaux de protection contre les crues dans le canton.

#### **Personnes de contact :**

- **Jacques Melly, président du Conseil d'Etat et chef du département de la mobilité, du territoire et de l'environnement – 027 606 33 00**
- **Tony Arborino, chef de l'Office cantonal de la construction du Rhône 078 648 81 51**
- **Yanis Aymon, agent général la Mobilière à Sion 027 329 25 00 / 079 782 08 06**
- **Roland Lüthi, agent général la Mobilière Haut-Valais à Brigue - 027 922 94 76 / 079 400 14 27**